

## Aide au départ en vacances

<b>Objectif de l'aide</b>	Favoriser le départ en vacances des publics les plus fragiles et leur permettre de s'évader de leur quotidien le temps de quelques jours
<b>Public</b>	Tout habitant de Beaucouzé en situation de fragilité financière
<b>Forme de l'aide</b>	Aide financière pour un séjour de 7 jours maximum
<b>Conditions de ressources</b>	Avoir un quotient familial CAF inférieur ou égal à 500 €
<b>Procédure de demande</b>	La demande est à faire auprès du CCAS. Etude de la situation lors d'un rendez-vous à l'aide des documents demandés
<b>Montant</b>	Aide de 50 euros par personne composant le foyer. Cette aide est doublée pour les personnes en situation de handicap. Cette aide ne peut être octroyée qu'une fois par an
<b>Mise en œuvre de l'aide</b>	L'aide est versée directement au bénéficiaire